

EPREUVE ANTICIPEE DE FRANÇAIS (EAF)

CHARTRE DES EXAMINATEURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Cette chartre reprend la chartre 2012 après l'avoir complétée et actualisée

SOMMAIRE

Présentation.....	2
Pourquoi une nouvelle charte ?	
L'évaluation	
La notation et l'appréciation	
Références officielles.....	3
Programmes	
Textes relatifs à l'ÉAF	
Approche globale de l'évaluation à l'ÉAF.....	5
Déontologie de l'oral.....	6
Note à l'attention des candidats.....	8
Organisation de l'épreuve	
Évaluation de l'épreuve	
À propos de l'entretien.....	10
Ce qu'il n'est pas	
Ce qu'il est	
À propos du descriptif.....	11
La composition et l'élaboration du descriptif	
La présentation du descriptif	
Les informations nécessaires	
Exemple de tableau	

PRÉSENTATION

Pourquoi une nouvelle charte ?

Cette nouvelle charte reprend le texte antérieur, mais ce qui a été constaté au fil du temps, les modifications apportées à l'écriture d'invention, puis la publication de nouveaux programmes entrés en vigueur à la rentrée 2011 appelaient quelques aménagements. Elle remplace celle qui l'a précédée.

L'évaluation

L'évaluation renvoie à trois grands domaines :

- celui de l'expression,
- celui de l'analyse et de la réflexion (capacité à comprendre un sujet, à cerner une problématique, à formuler et à étayer un jugement),
- celui, enfin, des connaissances littéraires et linguistiques et de leur utilisation.

Vérifier que la note prend bien en compte de façon à peu près équivalente ces trois domaines de compétences permet d'éviter de sanctionner abusivement un candidat en donnant à un seul de ces trois grands domaines une importance disproportionnée. S'il importe de pénaliser les insuffisances, il faut aussi savoir reconnaître les réussites, même partielles, à leur juste mesure.

Dès lors que ces grands domaines ont été identifiés, il importe de repérer sur quels critères d'évaluation il est possible de s'appuyer. C'est ce qui a été recherché à propos des exercices entre lesquels le candidat a le choix (à l'écrit) ou qui lui sont demandés (à l'oral).

Rappelons, pour autant, qu'il ne s'agit pas de distribuer des points critère par critère : la réussite d'un exercice ne résulte pas de la somme de compétences partielles, mais renvoie plutôt à une subtile combinaison de ces compétences.

En situation d'examen, le travail sur les copies-tests, à l'écrit, prend appui sur ces principes qui ont été collectivement validés : les réunions d'entente (à l'échelon de l'académie, puis des quatre départements) ont vocation à dégager ainsi des règles communes destinées à assurer l'égalité de traitement des candidats.

Au terme de cette démarche, les réunions d'harmonisation visent à réduire des disparités observées dans les échelles de notation utilisées, à l'écrit comme à l'oral.

La notation et l'appréciation

On fera en sorte:

- **d'utiliser toute l'échelle de notation**, en prenant en compte de manière équilibrée les trois grands domaines de compétences évalués. Une fourchette de notes trop étroite neutralise largement l'effet des coefficients et dévalorise la discipline comme les efforts des élèves ;
- de **valoriser les éléments de réussite plutôt que de pénaliser les carences**. Il s'agit moins d'enlever des points pour tout ce que n'a pas dit ou écrit le candidat que d'attribuer des points à ce qui a été vu, perçu, interprété, même maladroitement, et à la qualité de l'expression ;
- de **valoriser la culture personnelle manifestée à bon escient par un candidat, sans pénaliser ceux dont la culture se limiterait aux seuls points traités pendant la formation**.
Les épreuves visent à vérifier les acquis d'une formation scolaire et tout candidat dont le travail manifeste qu'il a convenablement atteint les objectifs de cette formation doit être assuré d'obtenir une note nettement supérieure à la moyenne.

On aura à l'esprit, par ailleurs, qu'en l'absence d'une délibération de jury (laquelle n'interviendra qu'à la fin de l'année suivante), seules les réunions d'harmonisation permettent à un examinateur d'étalonner sa notation par rapport à celle de ses collègues.

Si une copie ou une prestation orale est jugée excellente, elle doit pouvoir obtenir de tout correcteur une note de 19 ou 20 ; une note très basse doit correspondre, pour tout correcteur, à des insuffisances graves dans l'ensemble des trois grands domaines qui ont été définis. Il convient aussi que les moyennes des notes attribuées par chaque correcteur, dès lors qu'elles portent sur un nombre important de candidats, restent en cohérence avec les références académiques. Il va de soi, enfin, que l'appréciation écrite qui figure obligatoirement sur chaque copie doit correspondre à la note chiffrée et qu'elle doit explicitement prendre en compte les trois grands domaines à évaluer. De même, à l'oral, l'examineur doit justifier sa note en référence à ces domaines.

À l'écrit comme à l'oral, les candidats peuvent demander à avoir accès au détail de leur évaluation, et solliciter que leur soit communiquée une reproduction de leur copie corrigée.

RÉFÉRENCES OFFICIELLES

Programmes

- Classe de 2de et de 1^{ère} des séries générales B.O.E.N. spécial n° 9 du 30 septembre 2010
- Classe de 1^{ère} des séries technologiques. BOE.N. spécial n°3 du 17 mars 2011

Textes relatifs à l'ÉAF

Ces textes sont disponibles sur le site Eduscol et parus au

- BOEN spécial n° 7 du 6 octobre 2011: définition des épreuves écrites et orales

A ce titre, il importe de distinguer les indications apportées dans le cadre des programmes (BOEN spécial n° 9 du 30 septembre 2010 et BOEN spécial n° 3 du 17 mars 2011) qui concernent des modalités de travail en classe¹ des textes concernant la réglementation de l'épreuve

Dans le cadre de l'examen, les Tolérances orthographiques et grammaticales (arrêté de 1976) et les Rectifications de l'orthographe (1990) s'appliquent. Ces textes sont disponibles sur le site académique.

(Ce qui figure dans la Charte des examinateurs est en stricte conformité avec les textes officiels cités ci-dessus).

¹ (En classe) : « Les extraits qui constituent les groupements de textes [...] ne font pas obligatoirement l'objet d'une lecture analytique ; certains d'entre eux peuvent être abordés sous la forme de lectures cursives, selon le projet du professeur. Les textes et documents qui ouvrent sur l'histoire des arts ou sur les langues et cultures de l'Antiquité pourront trouver leur place au sein des groupements : ils ne constituent pas nécessairement un ensemble séparé ».

APPROCHE GLOBALE DE L'ÉVALUATION À L'ÉAF

	Question(s) sur le corpus	Commentaire	Dissertation	Écriture d'invention	Exposé (oral)	Entretien (oral)
Expression et communication	<p>Lisibilité (graphie, présentation, disposition en paragraphes...)</p> <p>Présentation d'une réponse rédigée et concise, sans redondances</p> <p>Correction de la langue (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe...)</p>	<p>Lisibilité (graphie, présentation, disposition en paragraphes...)</p> <p>Correction de la langue (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe...)</p>	<p>Lisibilité (graphie, présentation, disposition en paragraphes...)</p> <p>Correction de la langue (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe...)</p>	<p>Lisibilité (idem)</p> <p>Capacité à adapter la langue au contexte et à la situation d'énonciation requise</p> <p>Correction de la langue (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe...)</p> <p>Qualités de justesse et élégance dans l'écriture (point à valoriser)</p>	<p>Aptitude à la lecture à haute voix</p> <p>Correction de la langue (lexique, syntaxe...)</p> <p>Qualités de communication et de conviction</p>	<p>Aptitude au dialogue</p> <p>Correction de la langue (lexique, syntaxe...)</p> <p>Qualités de communication et de conviction</p>
Réflexion et analyse	<p>Compréhension de la consigne</p> <p>Pertinence de la réponse</p> <p>Prise en compte des différents textes du corpus</p>	<p>Présentation d'un projet de lecture</p> <p>Pertinence des observations, des analyses et du choix des citations pour la justifier</p> <p>Cohérence et progression du propos</p> <p>Intérêt porté à la singularité d'une écriture</p>	<p>Capacité à traiter une problématique littéraire</p> <p>Capacité à argumenter</p> <p>Cohérence et progression du propos</p> <p>Capacité à justifier une prise de position personnelle sur des textes, des auteurs, des objets littéraires</p>	<p>Respect des contraintes explicites et implicites du sujet</p> <p>Prise en compte du ou des textes sources</p> <p>Cohérence et progression</p> <p>Richesse de l'invention</p> <p>Longueur du texte adaptée aux exigences de l'examen</p>	<p>Cohérence et progression</p> <p>Prise en compte de la question posée</p> <p>Comprendre le texte et fonder son interprétation sur des références précises</p>	<p>Capacité à réagir avec pertinence aux questions posées</p> <p>Capacité à justifier ses réponses</p> <p>Mise en relation des textes étudiés</p>
Utilisation des connaissances	<p>Mobilisation des connaissances sur les genres et registres, les problématiques littéraires liées aux objets d'étude</p>	<p>Recours à des outils pertinents d'analyse (en fonction des genres, registres...)</p> <p>Utilisation de savoirs linguistiques et littéraires, liés notamment aux objets d'étude</p> <p>Mobilisation d'une culture personnelle et de citations ou d'allusions pertinentes à des œuvres absentes du corpus (point à valoriser)</p>	<p>Références précises et exactes au corpus et à l'ensemble des lectures (textes étudiés en classe, lectures personnelles)</p> <p>Mobilisation pertinente et adéquate des savoirs littéraires et culturels ; mobilisation d'une culture personnelle et de citations ou d'allusions pertinentes à des œuvres absentes du corpus (point à valoriser).</p>	<p>Mise en œuvre des codes spécifiques aux genres, aux registres concernés</p> <p>Prise en compte de notions littéraires et linguistiques liées aux genres et registres</p> <p>Utilisation de savoirs linguistiques, littéraires et culturels.</p> <p>Originalité et transgression pertinente des codes (point à valoriser)</p>	<p>Mobilisation de savoirs linguistiques, littéraires et culturels</p> <p>Recours à des outils pertinents d'analyse (en fonction des genres, registres...)</p> <p>Mobilisation d'une culture personnelle et de citations ou d'allusions pertinentes à des œuvres non étudiées en classe.</p>	<p>Mobilisation de savoirs linguistiques et littéraires, liés notamment aux objets d'étude</p> <p>Appropriation des lectures cursives et des activités complémentaires.</p> <p>Mobilisation d'une culture personnelle et de citations ou d'allusions pertinentes à des œuvres non étudiées en classe (point à valoriser)</p>

Utiliser toute l'échelle de notation, valoriser les éléments de réussite plutôt que pénaliser des carences.

DÉONTOLOGIE DE L'ORAL

L'examineur adoptera une attitude d'écoute bienveillante à l'égard du candidat tout au long de l'épreuve, tout en respectant les conditions réglementaires de son déroulement : assurer la justesse et la justice de l'évaluation suppose que les candidats soient placés dans des conditions équivalentes, conformément à la réglementation des examens.

1. Dès le début de l'épreuve, l'examineur donne et fait signer au candidat une fiche d'évaluation comportant une question sur le texte proposé et indiquant le passage à lire. Il demande au candidat de lire à haute voix la question posée, de façon à vérifier que le bulletin est lisible.

2. Chaque candidat a droit à 30 minutes de préparation pour préparer un exposé portant sur un texte délimité et choisi par l'examineur dans le descriptif

- texte abordé en lecture analytique dans le cadre d'un groupement de textes
- ou tout passage tiré d'une œuvre intégrale étudiée en classe en lecture analytique

Une question est formulée par l'examineur : en lien avec le ou les objets d'étude retenus, elle amène le candidat à étudier un aspect essentiel du texte et appelle une interprétation fondée sur son observation précise.

NB : En aucun cas, le candidat n'est interrogé, pour son exposé, sur les lectures cursives ni sur les textes complémentaires.

3. L'épreuve se déroule en deux parties de 10 minutes (en aucun cas davantage), chacune notée sur 10.

- Dans la première partie, l'examineur écoute, sans l'interrompre, l'exposé du candidat répondant à la question posée sur le texte à étudier. Il s'interdit d'intervenir, sauf si le propos du candidat tourne court ou, en fin d'exposé, s'il juge indispensable de vérifier la compréhension littérale du texte. Au cas où le candidat ne pourrait répondre à aucune sollicitation de l'examineur, ce dernier pourra passer à l'entretien.
- Dans la deuxième partie, l'examineur ne « corrige » pas la première partie de l'épreuve, il n'exige pas la récitation d'une question de cours ; il conduit un entretien ouvert, dans un dialogue permanent avec le candidat, cherchant à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences issu des lectures de l'année.

4. Pour les deux parties de l'épreuve, le choix des questions ou sujets abordés tiendra compte du descriptif. L'examineur vise en effet à cerner les compétences du candidat : il évite de le mettre en difficulté par des questions trop formelles, pointillistes ou ambiguës ; il formule des questions claires et accessibles.

5. Les attentes de l'examineur tiendront compte de la série de l'élève (L, ES, S, séries technologiques tertiaires ou industrielles) et de la situation spécifique des redoublants et triplants de terminale, comme de celle des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle.

6. Pour la première partie de l'épreuve, la longueur du texte est fixée par l'examineur en fonction de la nature du texte et de la question posée (entre une demi-page et une page et demie environ). Le candidat fait une lecture à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte à étudier. Cette lecture peut se faire au début ou au cours de l'exposé.

7. L'élève présente, de façon libre mais adaptée, les éléments d'une réponse à la question posée : ordonné, l'exposé prend constamment appui sur le texte, mais ne peut consister en un simple relevé. Orienté par la question, il est au service d'une interprétation.

8. L'évaluation de l'exposé tiendra compte de la situation retenue selon que le candidat analyse

- un texte ayant fait tel quel l'objet d'une lecture analytique en classe,
- l'extrait d'un texte abordé en lecture analytique,
- un texte non préparé en classe mais extrait d'une œuvre intégrale étudiée en lecture analytique.

On fera en sorte de trouver un équilibre entre ces différentes possibilités réglementaires. Dans tous les cas, on n'attendra pas d'une lecture analytique faite en classe qu'elle rende compte du texte de façon exhaustive.

9. Pour la seconde partie de l'épreuve, l'examineur dialogue avec le candidat pour évaluer ses capacités à mettre en relation le texte étudié avec d'autres, à élargir et à approfondir sa réflexion dans le cadre de l'objet ou des objets d'étude. **Il ouvre le plus possible cet entretien aux lectures cursives, aux lectures et activités complémentaires.** Il pénalise, le cas échéant, la méconnaissance complète de lectures et activités mentionnées dans le descriptif. Il valorise les activités et la culture personnelles.

10. Aucun jugement de valeur ne sera manifesté au candidat d'aucune façon sur

- sa prestation
- son descriptif
- la qualité de l'enseignement qu'il a reçu

CRITERES D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Le tableau qui suit résume, pour chacune des deux parties de l'épreuve, les principales connaissances et compétences faisant l'objet de cette évaluation (BOEN N°7 du 6 octobre 2011)

	Exposé	Entretien
Expression et communication	Lecture correcte et expressive Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualité de communication et de conviction	Aptitude au dialogue Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualité de communication et de conviction
Réflexion et analyse	Compréhension littérale du texte Prise en compte de la question Réponse construite, argumenté et pertinente au service d'une interprétation Référence précise au texte	Capacité à réagir avec pertinence aux questions posées pendant l'entretien Qualité de l'argumentation Capacité à mettre en relation et à élargir la réflexion
Connaissances	Savoirs linguistiques et littéraires Connaissances culturelles en lien avec le texte	Savoirs littéraires sur les textes, l'œuvre, l'objet ou les objets d'étude Connaissance sur le contexte culturel

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Vous êtes tenu de vous présenter au jour et à l'heure portés sur la convocation que vous avez reçue. Pour passer votre oral de français, prenez avec vous et présentez à la demande de l'examinateur :

- votre convocation et d'une pièce d'identité
- votre descriptif des lectures et activités
- les textes de votre descriptif (œuvres, manuel, photocopies) en double exemplaire, sans annotations personnelles. Les œuvres sont en édition intégrale.

Répondez sans crainte aux questions de l'examinateur : il veut simplement s'assurer que le sujet préparé correspond au descriptif de votre classe. De votre côté, pour éviter d'être pénalisé par une mauvaise compréhension de la question, vous pouvez demander à l'examinateur de la reformuler ; il appréciera s'il le peut ou non.

Vous n'êtes pas tenu d'apporter les textes et documents abordés en lecture cursive, ainsi que ceux correspondant à des activités complémentaires, il vous suffira de pouvoir en parler en fonction des sujets abordés dans l'entretien. Néanmoins, vous pouvez estimer que certains seraient utiles à montrer lors de l'entretien. Vous n'avez droit à aucun autre document. Déposez votre sac à l'entrée de la salle, et éteignez votre téléphone. Vous utilisez exclusivement les feuilles de brouillon déposées dans la salle pour préparer cette épreuve orale.

Organisation de l'épreuve

Un candidat est appelé toutes les demi-heures environ. L'examinateur vous fait signer une fiche d'évaluation (à lui remettre au terme du temps de préparation) sur laquelle sont inscrits :

- le texte qu'il a choisi, le passage qu'il vous demande de lire à voix haute
- la question qu'il vous donne à lire à voix haute et à préparer pour votre exposé.

Temps de préparation : 30 minutes ; prenez bien le temps de comprendre la question. Durée de l'interrogation : 20 minutes. Elle comprend successivement et dans cet ordre :

- un exposé sur un texte littéraire (10 minutes) ;
- un entretien (10 minutes).

L'exposé sur un texte littéraire

Votre examinateur a choisi et délimité un texte à partir du descriptif de votre classe ; il vous pose une question pour vous faire étudier un aspect essentiel du texte. L'extrait choisi par l'examinateur pourra être :

- soit un texte ayant fait tel quel l'objet d'une étude analytique,
- soit un passage prélevé dans un texte plus long ayant fait l'objet d'une lecture analytique,
- soit tout passage extrait d'une œuvre intégrale étudiée en lecture analytique.

Cet extrait sera plus ou moins long en fonction de la nature du texte et de la question posée. Il va de soi que l'examinateur adapte ses attentes à la situation. Quel que soit le texte choisi, **il s'agit d'évaluer vos compétences de lecture d'un texte littéraire avec une question pour guide. Votre exposé est ordonné et prend constamment appui sur le texte.**

Vous lisez le texte en totalité ou en partie, selon les indications de l'examinateur, et vous présentez les éléments d'**une réponse organisée à la question posée**. Vous ne vous contentez pas de simples relevés, vous aboutissez, en fonction de la question posée, à une **interprétation** fondée sur l'observation précise du texte. N'attendez pas que l'examinateur intervienne pendant cette partie de l'épreuve. Il ne le fera que si votre propos tourne court, ou, en fin d'exposé, s'il juge indispensable de vérifier votre compréhension littérale du texte.

L'entretien

L'examinateur conduit le dialogue avec vous pour ouvrir des perspectives, approfondir la réflexion à partir du texte qui vient d'être étudié pour aller vers :

- l'œuvre intégrale ou le groupement de textes d'où ce texte a été extrait ;

- une lecture cursive, des recherches ou activités complémentaires
- un ou plusieurs des objets d'étude de la séquence.

Il ne s'agit pas de répéter une question de cours mais d'**entrer dans ce dialogue** pour faire preuve des connaissances et des compétences acquises, de votre intérêt pour les textes étudiés ou lus. Exploitez du mieux possible toutes les lectures et activités qui peuvent correspondre aux questions abordées par l'examinateur.

Évaluation de l'épreuve

Chacune des parties est notée sur 10 points. La note de l'oral sera donc sur 20. Sont évaluées :

- vos capacités de réflexion, d'analyse et d'organisation
- vos connaissances
- votre maîtrise de la langue et vos aptitudes à la communication orale et au dialogue

Aucune note n'est communiquée à la fin de l'épreuve, seule la note sur 20 le sera ultérieurement par l'administration rectorale.

À PROPOS DE L'ENTRETIEN

Ce qu'il n'est pas

Ce n'est pas un corrigé de la première partie de l'épreuve.

Ce n'est pas un exposé unilatéral. Il ne s'agit pas de faire traiter une « question d'ensemble ». On n'exige pas du candidat la récitation pure et simple d'une question de cours.

Ce n'est pas un questionnement pointilliste. Ce n'est pas non plus un questionnement sans rapport avec les perspectives, le ou les objets d'étude retenus et les indications données par le descriptif des lectures et activités.

Ce n'est pas un passage en revue de la totalité du descriptif.

Ce n'est pas une évaluation de la démarche adoptée en classe par le professeur.

Ce qu'il est

Un **dialogue permanent** qui vise à :

- ouvrir des perspectives ;
- approfondir et élargir la réflexion, en partant du texte qui vient d'être étudié pour aller vers :
 - l'œuvre intégrale ou le groupement de textes d'où ce texte a été extrait ;
 - une des lectures cursives proposées en relation avec le texte qui vient d'être étudié
 - le ou les objets d'étude en relation avec le texte qui vient d'être étudié (évaluer les connaissances des candidats sur l'œuvre ou le ou les objets d'étude, les genres, les registres, l'histoire littéraire et culturelle)
- apprécier l'intérêt personnel de l'élève pour les textes qu'il a étudiés ou abordés en lecture cursive
- valoriser les lectures et les activités complémentaires du candidat.

Un **dialogue** qui, de façon à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences issu des lectures et activités de l'année, doit mettre le candidat en situation de montrer :

- sa capacité à prendre en compte les questions ou les remarques de l'examineur
- sa connaissance de l'œuvre, du groupement, des objets d'étude
- sa capacité à établir des liens, à mettre en perspective, à contextualiser pour comprendre, interpréter, justifier ses choix.

Un **dialogue « sur mesure »**, guidé par le descriptif du candidat et prenant appui sur ses propos ; il s'adapte à son niveau, prend en compte la série du candidat et ses éventuelles difficultés d'expression. L'examineur ouvre le plus possible l'entretien aux lectures et aux activités personnelles du candidat, telles qu'elles sont mentionnées sur le descriptif.

À PROPOS DU DESCRIPTIF

Le descriptif informe avec précision, concision et clarté sur les travaux de la classe. L'examineur doit en Le descriptif est un outil pour l'épreuve d'examen. Il informe avec précision, concision et clarté sur le travail effectué pendant l'année. Il doit permettre à l'examineur de placer le candidat en situation d'exploiter la logique de ce qui a été fait en classe tout en ménageant à la marge d'autonomie que l'épreuve sollicite.

I. Établissement du descriptif

Le descriptif n'a pas vocation à recenser l'intégralité de ce qui figure dans le cahier de textes de la classe, il met en évidence la cohérence d'une démarche et l'angle d'approche, avec ses limites, retenu par le professeur dans la mise en œuvre du programme.

C'est en pensant à l'examineur auquel il s'adresse et au candidat qui révise en vue de l'épreuve orale que chaque professeur met en forme ce document. Il fait le lien entre la préparation en classe et la passation de l'épreuve, un jour d'examen. On a tout à gagner à l'élaborer progressivement, au cours de l'année, dans un travail concerté avec la classe.

Le descriptif est établi en deux exemplaires conformément à la réglementation de l'épreuve. Il est signé par le professeur de la classe et par le chef d'établissement. Un exemplaire est remis à l'élève, l'autre est déposé auprès du chef d'établissement.

Sauf impondérable (remplacement de l'absence imprévue d'un examinateur), et conformément au **BOEN N°7 du 6 octobre 2011**, le descriptif est mis à disposition de l'examineur « avec un délai » suffisant pour que ce dernier puisse s'approprier le travail effectué par le candidat pendant l'année et préparer ses interrogations.

La date limite de dépôt du descriptif par le professeur, la date de récupération par chaque examinateur de l'ensemble des descriptifs qui le concernent, les modalités et le lieu, sont fixés par le service des examens et arrêtés par le recteur. Elles sont communiquées aux professeurs sous couvert des chefs des établissements.

Situations et cas particuliers

Situation d'un professeur remplaçant

Lorsque un professeur effectue un remplacement en fin d'année, quelle que soit la situation antérieure - qu'il remplace un professeur en congé depuis plusieurs mois, que le remplacement soit récent ou que plusieurs remplaçants se soient succédé - c'est le dernier professeur en charge des élèves auquel incombe d'établir le descriptif. Pour cela, il se fonde sur le cahier de textes de la classe et, si nécessaire, se rapproche de ses collègues.

Situation des élèves qui ont changé d'établissement en cours d'année

Lorsqu'un élève de Première change d'établissement en cours d'année, le professeur qui l'a reçu dans sa classe prend l'attache, avec un délai suffisant, avec le professeur de français de l'établissement initial pour récupérer le travail effectué par l'élève de manière à établir un descriptif sur l'année complète. Le cas échéant, il veille à mettre en cohérence l'établissement du descriptif avec l'élève, en particulier si la même partie du programme a été traitée deux fois ou si une partie n'a pas été traitée par l'élève. Dans cette situation, le professeur se rapproche de son chef d'établissement et mentionne sur la page de garde du descriptif : « candidat ayant changé d'établissement en cours d'année ».

Situation de certains candidats de Terminale qui ont obligation de repasser l'épreuve complète de l'EAF (Arrêté du 31 mai 2013)

Les candidats qui se présentent à deux sessions non consécutives du baccalauréat – c'est-à-dire séparées de plus d'un an - et ceux qui triplent la classe de Terminale, doivent obligatoirement repasser l'épreuve anticipée de français, écrit et oral. Ces candidats établissent eux-mêmes leurs descriptifs qu'ils déposent auprès du chef d'établissement pour la date de dépôt qui a été arrêtée. Il est mis à disposition des examinateurs en même temps que les descriptifs des candidats de Première.

Situation des candidats non scolarisés, qui ont suivi un enseignement de français au CNED

Le descriptif, établi par le professeur du CNED, est transmis par le candidat au service des examens et mis à disposition des examinateurs dans les mêmes conditions que pour les descriptifs des candidats scolarisés en classe de Première.

Situation des candidats de Terminale qui choisissent la discipline « français », à l'oral dit de rattrapage du second groupe d'épreuve.

C'est le descriptif établi l'année précédente par le professeur de la classe de Première qui est attendu. Il est communiqué par le candidat à l'examineur au moment de l'interrogation.

Situation des candidats individuels, non scolarisés, dits « candidats libres » qui n'ont suivi aucune préparation à l'examen et présentent l'épreuve de l'EAF écrit et oral.

Ces candidats subissent la même épreuve, mais ils éprouvent des difficultés à présenter un descriptif

Les deux dernières situations évoquées concernent un nombre limité de candidats.

Qu'ils interrogent à l'oral anticipé ou à l'oral du second groupe, Les examinateurs, pour se prémunir contre toute situation qui empêcherait de les interroger se munissent d'un groupement de textes avec les textes correspondants, emprunté aux objets d'étude du tronc commun à toutes les séries, qu'ils ont travaillé avec leurs élèves en cours d'année.

2. composition et organisation et présentation du descriptif

Le programme fixe, par série, le nombre d'objets d'étude à traiter en cours d'année : série L : 6, séries ES-S : 4, séries technologiques: 4. Il indique si l'objet d'étude doit être abordé sous la forme d'un groupement de textes, d'une œuvre intégrale ou les deux.

Le descriptif rend compte du programme. Il indique clairement, en tête, l'établissement, la section et la classe. Il présente dans l'ordre chronologique les séquences conduites dans l'année. Pour chaque séquence, il indique le titre, le ou les objets d'étude concernés et formule la problématique qui la sous-tend.

Le nombre de séquences figurant sur un descriptif n'est pas nécessairement corrélé au nombre d'objets d'étude imposé pour la série : On a pu aborder plusieurs objets d'étude dans une séquence et un même objet d'étude dans plusieurs séquences.

- Lorsque le programme indique qu'un objet d'étude doit être abordé à travers un groupement de texte et une œuvre intégrale, cela n'impose pas que les deux doivent avoir été traités dans une même séquence
- Le titre de la séquence et la problématique retenue, formulés clairement et de façon distincte, suffisent à instruire l'examineur sur le parcours choisi et le travail effectué. On n'apportera pas des précisions supplémentaires sur ce qui a été étudié dans chaque texte, cela aboutirait à un document inexploitable et dont l'excès d'informations romprait l'équité de traitement entre les candidats.

Le descriptif distingue pour chaque séquence

- les textes ayant fait l'objet d'une lecture analytique en classe (extraits ou œuvres intégrales) qui seuls peuvent servir de support à l'exposé pour la première partie de l'épreuve, n'y figurent aucun texte traduit
- les lectures cursives (articles, œuvres, textes critique) et les autres documents et activités qui serviront de supports à l'entretien
- Dans l'une ou l'autre partie, selon les objets d'étude, peuvent figurer des liens hypertextes vers différents documents

Pour la première partie de l'épreuve, le nombre d'extraits étudiés en lecture analytique variera en fonction de la voie et de la série : de 15 à 18 textes en séries technologiques ; de 18 à 22 en série ES-S, de 25 à 30 en série L . Pour la seconde partie de l'épreuve, on veillera à ce que le nombre des lectures cursives, des textes et documents n'excède pas sensiblement celui des lectures analytiques. Il paraît raisonnable que l'ensemble de ce qui doit être maîtrisé par le candidat pour les deux parties de l'épreuve n'excède pas une cinquantaine d'éléments de référence.

Afin de ne pas induire en erreur candidat et examinateur dans l'exploitation du descriptif, il est rappelé que l'expression « groupement de textes » n'est pertinente à l'examen que pour désigner un corpus de lectures analytiques et qu'il convient de réserver sur le descriptif cette dénomination à ces dernières.

A ce titre, il importe pour le professeur de bien distinguer la situation de classe pendant l'année, pour lesquelles des indications sont apportées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes (BOEN spécial n° 9 du 30 septembre 2010 et BOEN spécial n° 3 du 17 mars 2011) : « Les extraits qui constituent les groupements de textes [...] ne font pas obligatoirement l'objet d'une lecture analytique ; certains d'entre eux peuvent être abordés sous la forme de lectures cursives, selon le projet du professeur. Les textes et documents qui ouvrent sur l'histoire des arts ou sur les langues et cultures de l'Antiquité pourront trouver leur place au sein des groupements : ils ne constituent pas nécessairement un ensemble séparé », de la situation à l'examen où seuls peuvent être retenus dans un groupement de textes, les textes ayant fait l'objet d'une lecture analytique et parmi lesquels ne peuvent figurer aucun texte traduit. Cette distinction décisive rappelle, si besoin était, que le statut du descriptif présenté à l'examen n'est pas celui d'un rapport d'activité exhaustif du travail effectué par le professeur pendant l'année.

A propos des textes étudiés en lecture analytique pendant l'année, il importe également que figurent des repères précis concernant les passages étudiés. Début et fin d'extrait seront nettement délimités et les pages indiquées

lorsque ceux-ci figurent dans des œuvres intégrales dont aucune photocopie ne sera envoyée au préalable (pour les œuvres rares, on peut en déposer deux exemplaires au CDI, ou en photocopier les passages étudiés en classe).

On recommandera, enfin, que le descriptif se tienne, autant que faire se peut, dans les limites d'une demi-page par séquence, de manière à ce que l'ensemble soit consultable sur une feuille A3 en un « quatre pages ».

3 Maquette de descriptif à renseigner

Pour faciliter la tâche de chacun et l'appropriation par chacun de ce document, vous trouverez ci-dessous une maquette qui peut être renseignée sous word

<p>Séquence n° :</p> <p>Titre de la séquence :</p> <p>Objet(s) d'étude :</p> <p>Problématique :</p>	
<p style="text-align: center;">Première partie : exposé</p> <p>Textes ayant fait l'objet d'une lecture analytique</p> <p style="text-align: center;"><i>pas de texte traduit.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Œuvre intégrale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyses d'extraits : (ne pas préciser la perspective d'étude de chaque texte) ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ • Groupement de textes : (ne pas préciser la perspective d'étude de chaque texte) ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ 	<p style="text-align: center;">Seconde partie : l'entretien</p> <p><i>Nota bene : peuvent également être exploités par l'examineur les autres textes ayant fait l'objet d'une lecture analytique que celui proposé pour l'exposé.</i></p> <p>Approches d'ensemble retenues pour l'étude de l'œuvre intégrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <p>Textes ayant fait l'objet d'une lecture cursive :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Œuvre intégrale (éventuellement) : ○ Textes et documents complémentaires (éventuellement iconographiques) : ✓ ✓ ✓ <p>Activités complémentaires : (Exemples : sortie au théâtre, rencontre avec un auteur ou un acteur, exposés d'autres élèves, visite d'un musée ou d'un site, exposé fait par le candidat, lectures personnelles au choix du candidat, TPE du candidat en lien avec le projet d'étude, concours ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ○